

## SOUVENIR HUGUES MASER

### CLASSIQUE AUSSONNE – AUSSONNE

Dimanche 22 Avril 2018

**Epreuve Comptant pour le Challenge des Classiques du printemps ouverte uniquement aux licenciés FSGT.**

DOSSARDS : AUSSONNE (31), Route du Château d'Eau pour les 2 groupes.

DEPART S1, S2, S3 : AUSSONNE (31), Route du Château d'Eau.

DEPART REEL : Sortie MERVILLE (D65), Route de l'Hippodrome.

DEPART S4, S5, F : SAINT-PAUL / SAVE (31)

DEPART REEL : Haut de la côte de SAINT-PAUL / SAVE (D1).

ARRIVEE : AUSSONNE (31), Chemin de Mounestié.

DISTANCE : 90 Km / 70 Km.

CATEGORIES	HEURE DOSSARDS	HEURE DEPART	LOTS
1ère CAT.	13 H 00	14 H 30	Les 3 premiers de chaque catégorie
2ème CAT.	à	14 H 30	
3ème CAT.	14 H 15	14 H 30	
CATEGORIES	HEURE DOSSARDS	HEURE DEPART	LOTS
4 <sup>ème</sup> CAT.	13 H 00	Après passage du 1er Groupe vers 15 h 00 à SAINT-PAUL/SAVE	Les 3 premiers de chaque catégorie
5ème CAT.	à		
Féminines	14 H 00		

### REGLEMENT

Itinéraire : Voir ci-contre. Le parcours sera fléché avec les lettres "A.A". Les carrefours seront protégés 15 minutes après le passage de la tête de la course.

Points chauds : sur 3 coureurs , (5pts, 3, 1 ) à Bretx, Cadours, Saint-Paul/Save ( pour S1, S2, S3 ).

Trophée grimpeur : sur 3 coureurs, (5pts, 3, 1 ) à Puységur, Caubiach, Merville ( pour S1, S2, S3 ).

Récompenses : Trophées, coupes et bouquets.

Voitures suiveuses : Tout Club ayant au moins 5 coureurs engagés aura droit à une voiture suiveuse. Les Clubs ayant moins de 5 coureurs sont invités à se grouper. Le numéro de placement des voitures sera attribué par ordre d'engagement. Lors d'une échappée, la ou les voitures concernées ne passeront qu'avec l'accord du directeur de course.

**NB** : L'Organisateur n'assurant pas les voitures suiveuses, les clubs doivent obligatoirement vérifier que leur véhicule est assuré (RC) pour pouvoir prétendre à un véhicule suiveur.

Dépannage : Il sera effectué par l'arrière de la course. Changement de matériel entre coureurs d'un même club autorisé.

Cas non prévus : Ceux-ci seront examinés par les commissaires de course. En cas de litige, la commission de la Haute Garonne tranchera en vertu du règlement Midi-Pyrénées.

Rappel : Tous les participants, coureurs et suiveurs doivent se conformer au code de la route. Port du casque obligatoire pendant toute la course.